

REVUE FRANÇAISE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (RFAP)

Titre

Revue française d'administration publique (RFAP)

Auteur(s)

GÉRARD Patrick (Directeur de publication)

LARAT Fabrice (Rédacteur en chef)

EDEL Frédéric et LAFARGE François (Rédacteurs en chef adjoints)

Date

1ère publication : 1977 (fondée par l'Institut international d'administration publique)

Edition par l'ENA depuis 2002

Éditeur(s)

Ecole Nationale d'Administration (ENA)

Support

Papier

Type de document

Revue

Périodicité

Trimestrielle

Source du droit

Doctrine

Domaines du droit

Droit public

Droit administratif

Généralités du droit

Droit international et européen

Droit européen

Contenu

Chaque numéro traite surtout d'un thème particulier, abordé sous forme de dossier.

Il s'agit toujours de thèmes ou secteurs du droit public.

Exemples de thèmes : politiques de santé, innovation sociale, réformes budgétaire et réforme de l'Etat, etc...

Autres rubriques :

- Etudes sur des thèmes autres
- Chroniques de l'administration et du secteur public économique
- Chronique de l'administration européenne dans le dernier numéro de l'année
- Notes de lecture
- Titres des numéros récents et intitulés des dossiers des prochains numéros en quatrième de couverture.

En ligne, sommaire et résumé des articles du dernier numéro et lien vers Cairn pour les numéros précédents.

Texte intégral gratuit au bout de 5 années.

Type de classement

Méthodique

Clefs d'utilisation

Dans chaque numéro trimestriel : un sommaire

Tables annuelles :

- tables des auteurs
- index des matières

Notes

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), mise à jour Cathy SIMON-BLOCH (ENA)

Liens

<https://www.ena.fr/Recherche-et-documentation/publications/rfap>

Date de création

20-11-2014

Date de mise à jour

25-01-2018

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).